



SIEGE : HÔTEL COMMUNAUTAIRE
3, RUE DU VAL DES COMTES
76370 SAINT MARTIN EN CAMPAGNE
TEL : 02 35 83 17 57 – FAX : 02 35 04 19 55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juin 2015
N° 11062015-17-571 – NA 8.4

Nombre de Membres :

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

Le onze juin deux mille quinze à 19 h 30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Petit Caux, se sont réunis à l'hôtel communautaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Patrick MARTIN, Président et sous sa présidence, conformément aux articles L5211-1 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Date de convocation :

03 juin 2015

Etaient Présents :

Mesdames :

LARCHEVEQUE Danielle – CORRIEU-CHAPOTARD Dominique – TOUSSART Suzanne

Date d'affichage :

18 juin 2015

Messieurs :

BUCAILLE Daniel - MENIVAL Michel - JOFFROY Daniel – PHILIPPE Patrice - DUC Alain – MARTIN Patrick – DELESTRE Daniel – MARECHAL Daniel – PREVOST Camille – VIGREUX Pierre – BEAUVAL Jacques - BATTE Pierre – FECAMP Gérard – CARPENTIER Gérard – DEFOY Bernard – AMPEN Marcellin - BERMENT Régis – FARCURE Maurice – HAILLET François – MAROTTE Thierry

Était excusé avec pouvoir :

Monsieur MAISONNEUVE Michel a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Patrick.
Monsieur POIRIER Dominique a donné pouvoir à Monsieur PHILIPPE Patrice.
Monsieur DEPREAUX Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MARECHAL Daniel.
Madame TETARD Sylvie a donné pouvoir à Monsieur DEFOY Bernard.

Était absent et excusé :

Monsieur CACHEUX Jean-Pierre qui a été suppléé par Monsieur CARPENTIER Gérard.

Madame CORRIEU-CHAPOTARD Dominique a été désignée secrétaire de séance.

OBJET :

Débat public éolien en mer : contribution de la CCPC

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1 et suivants ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Petit Caux en date du 09 juillet 2014.

Le Président expose :

Du 27 avril 2015 au 31 juillet 2015 : débat public se déroule sur le sujet

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER ENTRE DIEPPE ET LE TREPOT

OBJECTIFS

Réaliser un parc de 62 éoliennes à 15 km du Tréport et à 16 km de Dieppe.

Développer la filière de l'éolien en mer en France.

Participer au développement industriel du Havre, de Dunkerque, de Dieppe et du Tréport

CARACTÉRISTIQUES

62 éoliennes AREVA de 8 MW (soit une puissance de 496 MW) : un nombre limité et une grande puissance pour réduire les délais d'installation et de démantèlement.

Prise en compte de l'environnement et des activités maritimes : aménagement de couloirs de pêches en espaçant les éoliennes d'environ 1000 m.

Raccordement au réseau de transport d'électricité sous la responsabilité de RTE.

Date de mise en service envisagée : à partir de 2021.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Société Les Éoliennes en Mer de Dieppe – Le Tréport (LEMDT), dont les actionnaires sont GDF SUEZ, EDP Renewables et Neoen Marine.

COÛT

Estimé à 2 milliards d'euros

CONTEXTE

Suite à l'appel d'offres lancé par l'Etat en mars 2013, le projet éolien en mer de Dieppe - Le Tréport a été attribué, le 3 juin 2014, au consortium composé de GDF SUEZ, EDP Renewables et Neoen Marine, associés à Areva.

Le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, issu du même appel d'offre, a également été attribué au consortium.

(Source : site internet de la Commission Nationale du Débat public)

Après l'exposé du Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS,

- ✚ APPROUVE le projet du parc éolien en mer entre Dieppe et Le Tréport.
- ✚ AUTORISE le Président à déposer un cahier d'acteur soutenant ce projet économique et créateur d'emplois locaux.

Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président,



Patrick MARTIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600398-20150611-1106201517571-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2015